

La Plaine Saint-Denis, 17 avril 2008

Le RSI conclut un partenariat avec l'Adie en faveur de la création d'entreprise

Régime de protection sociale obligatoire des chefs d'entreprise indépendants, le Régime Social des Indépendants (RSI) vient de conclure une convention de partenariat avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie). Cet accord repose sur leur volonté commune de soutenir et de promouvoir la création, le développement et la pérennité des entreprises artisanales et commerciales.

Une convergence d'objectifs entre le RSI et l'Adie

Créée en 1989 par Maria Nowak, l'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit (les chômeurs, les allocataires du RMI, mais aussi les salariés précaires).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le RSI est le seul interlocuteur des artisans, commerçants et industriels indépendants pour l'ensemble de leur protection sociale obligatoire. Il gère également l'assurance maladie-maternité des professions libérales.

Dans ce cadre, il remplit également une mission sociale de conseil et d'accompagnement du chef d'entreprise indépendant.

Le RSI et l'Adie partagent ainsi un objectif commun d'aide à la création et au soutien des entreprises.

Les engagements de la convention RSI - Adie

Les deux institutions s'engagent à mettre en oeuvre une coopération régulière et dynamique afin de :

- favoriser la création et la reprise des entreprises artisanales et commerciales avec une stratégie commune d'information et d'accompagnement ;
- anticiper et résoudre les difficultés qui peuvent survenir dans l'activité du chef d'entreprise indépendant ;
- développer les relations qui existent entre les correspondants régionaux de l'Adie et les caisses régionales RSI afin de faciliter la mise en oeuvre d'actions communes d'information ou de formation.

La convention prévoit également une participation du RSI en 2008 pour financer le fonds de prêts d'honneur de l'Adie afin d'aider la création de micro-entreprises.

Caisse nationale RSI

Contacts Presse :

Communication du RSI

Sandrine Toscanelli - Tél. : 01 77 93 02 12

Email : sandrine.toscanelli@le-rsi.fr

Christophe Lescure - Tél. : 01 77 93 08 36

Email : christophe.lescore@le-rsi.fr

Relations presse du RSI - Agence Lowe Strateus

Joshua Adel - Tél. : 01 40 41 56 12

Email : joshua.adel@lowestateus.com

Clémentine Duguay - Tél. : 01 40 41 56 11

Email : clementine.duguay@lowestateus.com